

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA: TIARET.

DAIRA: OUED LILI.

COMMUNE : OUED LILI.

CODE FISCALE DE LA COMMUNE : 984 1433 51198 17

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

N° :/2026 Du : 25/02/2026.

Conformément aux dispositions du décret présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public complété et modifier et la Loi N°23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

Le président de l'assemblée populaire de la commune d'Oued Lili, porte à la connaissance des entreprises ayant soumissionnée au titre d'avis d'appel d'offres N° 06/26 paru le 09/02/2026 en langue nationale et étrangère dans les quotidiens **El Masaa et Horizons** concernant l'opération : **FONÇAGE D'UN PUIITS PROFONDE (FORAGE), EQUIPEMENT, ET RACCORDEMENT EN ENERGIE ELECTRIQUE A DOUAR OULED EL DJILLALI + CONSTRUCTION D'UN BACHE D'EAUX CAPACITE 100M3 + BORNES FONTAINES, Qu'après étude d'analyse des offres en date du 24/02/2026 le lancement de l'attribution provisoire du Marche comme suite :**

N° et date de dépôt	Intitulé de l'opération	Nom et adresse du Soumissionnaire l'entreprise + code fiscale	Montant en TTC (da)	Délai de réalisation proposé	Note	Obs
N° 529 En date du 23/02/2026	FONÇAGE D'UN PUIITS PROFONDE (FORAGE), EQUIPEMENT, ET RACCORDEMENT EN ENERGIE ELECTRIQUE A DOUAR OULED EL DJILLALI + CONSTRUCTION D'UN BACHE D'EAUX CAPACITE 100M3 + BORNES FONTAINES	<u>Entreprise :</u> BENNACEUR ALAEDDINE <u>Adresse :</u> LOTISSEMENT D123 BIS ROUTE AINGUESMA CITE BELHOUARI MOHAMED TIARETI NIF: 19328110009912200000	17.000.935.00	Six (06) Mois	64.50	Offre Unique Qualifier techniquement

Conformément de l'article N°125 du décret présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les soumissionnaires intéressés peuvent se rapprocher du service concerné au plus tard, trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'avis d'attribution provisoire du Marche, à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financière.

Tous soumissionnaires qui ayant participé à cet avis d'appel d'offres peut introduire un recours auprès de la commission des marches publiques communales dans un délai de 10 jours à compter de la date de la première parution de l'avis d'attribution provisoire du marché.

Le président de l'APC